

Aix-en-Provence, le 9 janvier 2014



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Pistes pour le travail d'équipe en langues

Rectorat

Inspection pédagogique
régionale de langues

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

- élaboration de **progressions** à l'intérieur du palier 1 et du palier 2 pour le collège incluant les contenus culturels afin d'éviter l'effet de répétition d'une année sur l'autre. Au lycée, élaboration d'une progression incluant les quatre notions du programme (les quatre notions doivent toutes être abordées *au cours de l'année* de Terminale).

- au collège : conception d'**évaluations communes** dans les activités langagières (évaluer p ex les élèves au niveau A2 et au niveau B1 dans une même évaluation en 3^e). Au lycée, mutualiser les supports d'entraînement et d'évaluation à la compréhension orale, élaborer ensemble les critères d'évaluation au niveau B1 et au niveau B2 ;

- élaboration de **fiches d'évaluation critériées communes** dans les différentes activités langagières (à partir des critères du CECRL). Elaborer notamment une petite fiche d'évaluation (avec un petit nombre de critères) à remettre à chaque élève interrogé lors du contrôle oral de début de séance ;

- **échanges de pratiques** pour l'entraînement en classe à l'expression écrite au palier 2 du collège p ex; élaboration de listes de consignes utilisées par tous les professeurs (cf référentiel REP+ : *explicitier les démarches d'apprentissages, explicitier les objectifs*); modalités de travail en groupes (coopération entre élèves, apprentissage collaboratif); aller observer sa classe dans une autre langue vivante pour réfléchir à la mise en place de stratégies communes en langues ;

- échanges sur les **modalités du travail personnel de l'élève**, tenue du cahier, conduite de recherches en autonomie, ...

- **analyse des résultats des évaluations académiques** au collège, les utiliser en tant qu'outil de pilotage du travail en langues : comment expliquer les résultats et en tirer des conclusions pour se fixer des objectifs, mettre en place des remédiations, organiser l'apprentissage.

→ Pour un meilleur suivi individuel des élèves, **utiliser les évaluations académiques des années précédentes** à tel ou tel moment de l'année, afin de repérer et d'analyser les difficultés ou les réussites ;

- **partage d'acquis** (stages ou lectures), présentation de documents, vidéos, supports pouvant faire l'objet d'évaluations ou de séquences d'apprentissage ;

- **usages du numérique** : partager les compétences des professeurs et leurs connaissances des **applications facilitant le travail en langues** (en classe et hors la classe), les usages d'outils (logiciels, TNI, tablettes en collège, présentations ppt, baladodiffusion pour faciliter l'évaluation de l'oral notamment), les informations acquises au cours de stages. Harmoniser les pratiques pour **veiller à l'équité de la formation reçue par les élèves dans ce domaine** selon les professeurs ;

- réflexion sur l'**articulation entre le projet disciplinaire (définition d'objectifs pour la discipline anglais dans le collège) et le projet d'établissement ou contrat d'objectifs**

en le formalisant par le biais d'une communication à destination des personnels de direction (format A4 comportant les points essentiels de cette articulation).



En REP + : dès le début de l'année, **réserver des dates à consacrer aux réunions d'équipe en langues sur les temps de concertation.**